

Proposé par M. A. Pepin, secondé par Jos. Larocque, et résolu :

Que ce Congrès appuie les Cigariers dans leur demande auprès du Gouvernement de ne rien changer des droits d'accise sur les cigares dans le but de les imposer sur la feuille de tabac importée.

Proposé par M. Houle, secondé par M. Renaud :

Que ce Congrès s'adresse au Gouvernement pour faire nommer un inspecteur des boutiques de tailleurs (sweating shop) lequel devra voir que les règlements sanitaires y sont observés.

Proposé en amendement par M. Darlington, secondé par M. A. J. Medonald :

Que dans l'opinion de ce Congrès le système de "sweating shops" devrait être supprimé par acte du parlement.

L'amendement est adopté.

Proposé par M. Warren, secondé par M. Drolet, et résolu :

Vu qu'il est d'usage à Montréal d'employer des enfants au-dessous de 14 ans pour manier les briques, les pierres, et autres matériaux au dérimement de la santé de ces enfants et des ouvriers employés dans le même genre d'ouvrage, que la Corporation et le Gouvernement Provincial soient priés de mettre fin à cet état de chose.

Proposé par M. Carey, secondé par M. O'Donoghue, et résolu :

Concernant les droits du travailleur nous affirmons les principes suivants :

La terre, avec ses forêts, ses mines et ses autres avantages naturels, est un don de la Nature non à une partie de l'humanité entière.

Tandis que les hommes ont un droit incontestable de se faire payer pour les récoltes qu'ils ont préparées, les maisons qu'ils construisent, les services qu'ils rendent, nous dénonçons comme absolument injuste qu'aucun homme ait le droit de se faire payer pour le sol et les autres dons naturels qu'ils n'ont aucunement produits.

La valeur qui est donnée à la terre par la présence et la concentration de la population ne devrait pas aller au profit de spéculateurs et de percepteurs de loyers, mais devrait être appliquée à des fins publiques.

Imposer des taxes sus les améliorations faites par l'homme, c'est décourager l'emploi salubre du capital pour payer le travail et développer le pays, et encourager la spéculation et le monopole.

Qu'il soit donc résolu que nous priions les Gouvernements Provinciaux d'accorder aux municipalités le pouvoir d'abolir tous les impôts sus les produits du travail.

Et qu'il soit en outre résolu que nous priions le Gouvernement Fédéral de faire disparaître tous les impôts et droits perçus sur les produits du travail, importés ou manufacturés dans le pays, excepté les impôts qui sont prélevés dans le but de décourager la consommation d'articles considérés comme délétères, et d'y substituer, comme moyen de prélever le revenu nécessaire au Gouvernement, un impôt unique sur le sol et les ressources naturelles.

Le Congrès s'ajourne à 5 p. m.

TROISIEME JOUR

JEUDI, 7 Sept. 1893.

Le Congrès est appelé à l'ordre à 8.30 a. m.

Le Comité des Auditeurs soumet le rapport suivant, qui, sur motion, est reçu et adopté :

Aux Officiers et Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

Les Auditeurs soussignés ont examiné avec soin le compte des recettes et des dépenses et les pièces justificatives y annexées, et trouvent que l'état financier de M. Geo. W. Dower, Secrétaire-Financier, présenté à ce Congrès, est correcte sous tous rapports, et que les comptes sont tenus soigneusement et systématiquement par lui.

Recettes durant l'année.....	\$470.18
Dépenses durant l'année.....	379.62
Balance.....	90.56

Respectueusement soumis,

J. S. LEGGE,
R. KERRIGAN,
T. S. SHIELDS,

Le Co
adopté :—

Aux Offic
Can

MESSI
sement à

1. N
l'année q

2. N
\$75.00 au

et à la pr
sistant-Se

3. N
soit auto

cédant p

4. N
faire imp

5. N
venir po

Exécutif

Le to

Prop
Que le l

MM.

bec, sont

Prop

Que tou

Prop

Que le t

Craig.

On r

sur les l

Prop

Que ce

Sur

reste su

Prop

Que l'e

accidents d

Prop

Que da

de fabriqu

Prop

Que l'e

des Propri
de se rend

Le C
Honneu
le Cana